

La copie du résumé soumis ;

Les entrevues d'enquête non suggestives auprès des enfants victimes d'agression sexuelle : Quels facteurs prédisent une meilleure adhésion à un protocole d'audition

Le transfert et le maintien des compétences dans la conduite des auditions sont des questions importantes puisque ces entretiens ont des conséquences considérables pour la protection des citoyens (St-Yves et al., 2014). Plus précisément, l'audition ouvre la porte à une prise en charge de l'enfant pour l'évaluation de besoins sur le plan des interventions thérapeutiques. Le protocole d'audition du National Institute of Child Health and Human Development (NICHD) a été développé afin d'aider les enquêteurs à suivre les recommandations d'experts en matière d'entretiens menés auprès d'enfants victimes d'agressions physiques ou sexuelles (Lamb et al., 2008), mais son efficacité est influencée par l'absence de supervision et de pratique (Cyr et al., 2012). La présente étude vise à documenter le maintien des compétences des enquêteurs utilisant le protocole NICHD en lien avec leurs caractéristiques personnelles, celles des enfants interrogés, et de l'agression. L'échantillon est composé de 45 policiers du Québec, 64,4% de femmes et 35,6% d'hommes. La moyenne d'expérience en entrevue d'enquête d'enfants est de 4,6 ans (ÉT=3,4 ans). Au total, 133 entrevues de déclaration d'enfants qui ont en moyenne 8,5 ans (ÉT=2,9 ans) ont été analysées. Dans 65,4% des cas, l'agresseur est un proche de la famille (p.ex., père, beau-père). L'adhésion au protocole est mesurée par une grille d'observation en quatre parties couvrant la phase prédéclarative et déclarative. Des corrélations et des régressions ont été conduites. Les principaux résultats indiquent une association négative entre le délai depuis la formation NICHD et l'adhésion au protocole dans partie prédéclarative pour les règles ($r=-,23, p < 0,05$) et l'établissement de la relation de travail ($r=-,34, p < 0,05$), ainsi que dans la partie déclarative ($r=-,36, p < 0,05$). Une association positive entre l'adhésion à la pratique de la mémoire et le lien entre la victime et l'agresseur ($r=-,32, p < 0,05$) est aussi trouvé. Ces résultats corroborent les conclusions de Cyr et ses collaborateurs (2012) ainsi que de Powell et ses collaborateurs (2008). Ils suggèrent que les enquêteurs ont de la difficulté à comprendre l'importance de la phase prédéclarative pour faciliter la collaboration de l'enfant pendant la période déclarative et qu'avec le temps, ils négligent cette étape du protocole. Ceci indique les points à insister dans la formation afin d'obtenir le plus d'information pour le bien de l'enfant victime.